

## Etats financiers au 31/12/2022

# COMPTES ANNUELS

Certifié conforme à  
l'original par le  
gérant

DocuSigned by:

*HALIMI DAVID*

510D57A3E2284D4...

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2022	
RESULTAT COMPTABLE		12 mois	0 mois
Export			
Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux) Productions stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits <b>Total des produits d'exploitation</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnement) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements et dépréciations Dotations aux provisions Autres charges <b>Total des charges d'exploitation</b>		569	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(569)</b>	
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles Impôts sur les bénéfices		134 000	
<b>BENEFICE ou PERTE</b>		<b>133 431</b>	
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles* Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles Impôts et taxes non déductibles Réintégrations diverses Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime Exonérations ou abattement sur le bénéfice Déductions diverses		6 700	
<b>RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs</b> (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		<b>6 131</b>	134 000
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficits antérieurs reportables			6 131
<b>RESULTAT FISCAL après imputation des déficits</b> (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			

## Etats financiers au 31/12/2022

**COMPTES**

**ANNUELS**

Certifié conforme à  
l'original par le  
gérant

DocuSigned by:

*HALIMI DAVID*

510D57A3E2284D4...

# Bilan

## Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

		31/12/2022			Net
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières (1)	986 336		986 336	
	<b>Total I</b>	<b>986 336</b>		<b>986 336</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 204		2 204	
	Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>	<b>2 204</b>		<b>2 204</b>		
<b>Total général I + II</b>	<b>988 539</b>		<b>988 539</b>		

## Passif

31/12/2022

		31/12/2022		Net
		Net	Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		8 000	
	Ecart de réévaluation			
	Réserve légale		800	
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		846 309	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>133 431</b>	
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
<b>Total I</b>		<b>988 539</b>		
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
<b>Total III</b>				
<b>Total général I+II+III</b>		<b>988 539</b>		

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

986 336

**S.A.R.L. 2 H M**  
**S.A.R.L. au capital de 8 000 €**  
**127 AV JEAN BAPTISTE CLEMENT**  
**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
**SIRET : 505 346 502 00014**

**A.P.E. : 6430Z**

=====  
**PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU MERCREDI 31 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 31 mai à quinze heures trente, les associés se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la gérance.

**SONT PRESENTS :**

Mr HALIMI David	titulaire de	40 parts
Mr HALIMI Stéphane	titulaire de	40 parts
	<b>Soit le nombre de parts</b>	<b>80 parts</b>
	<b>composant le capital</b>	<b>=====</b>

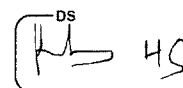
L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur HALIMI David, Gérant Associé.

Le Président constate que l'Assemblée réunit plus de la moitié du capital, en conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

 DS  
HS

 DS  
HD

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Rémunération du gérant au titre de l'exercice 2022
- Rémunération du gérant au titre de l'exercice 2023
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2022, approuve ce rapport ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice de 133 431 €**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Gérant, pour sa gestion pour ledit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

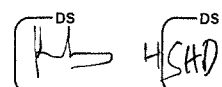
L'assemblée générale approuvant la proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

<b>Report à nouveau avant affectation</b>	<b>846 309 €</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>133 431 €</b>
	-----
<b>Résultat disponible</b>	<b>979 740 €</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>&lt; 100 000 € &gt;</b>
	-----
<b>Report à nouveau après Affectation du résultat</b>	<b>879 740 €</b>

### **DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Nous vous rappelons les distributions de dividendes sur les trois derniers exercices :

- 31 Décembre 2021 : 132 000 €
- 31 Décembre 2020 : 175 200 €
- 31 Décembre 2019 : 65 500 €



**Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la non rémunération au titre de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 à Mr HALIMI David pour ses fonctions techniques.

L'Assemblée Générale rappelle que son mandat social est effectué à titre gracieux.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de reconduire la non rémunération au titre de la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à Mr HALIMI David pour ses fonctions techniques.

L'Assemblée Générale rappelle que son mandat social est effectué à titre gracieux.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION**

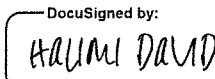
L'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions telles que celles visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.

**Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

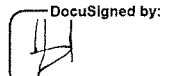
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant et les associés.

**M. HALIMI David**

DocuSigned by:  
  
510D57A3E2284D4...

**M. HALIMI Stéphane**

DocuSigned by:  
  
C85B3A54172747F...